

AVIS DE RECHERCHE BENEVOLES:

Chauffeurs volontaires , contactez nous!

Renseignements:

03 44 46 75 41

seniors@csrgrandvilliers.com



MOBILISATION CONTRE L'ISOLEMENT DES ÂGÉS

Vous souhaitez vous impliquer et participer à la vie sociale locale, rejoignez nos équipes citoyennes.

Et si vous connaissez des personnes qui souffrent de leur

solitude, ne détournez pas le regard. Prenez contact avec nos services, ensemble brisons l'isole-



Le Centre Social Rural met à votre disposition une plateforme d'entraide locale :

www.bippop.com

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements



Le Centre Social accueille dans ses locaux divers Associations et Organismes



Pour tout renseignement et/ou inscription:

Contactez Delphine GRIGNON

Centre Social Rural

du canton de Grandvilliers

32, rue Frédéric Petit

60210 Grandvilliers

03 44 46 75 41

seniors@csrgrandvilliers.fr



Centre Social Rural
du Canton de Grandvilliers

Transport à la demande



Pour qui?



32, rue Frédéric Petit - 60210 Grandvilliers
03.44.46.75.41 - seniors@csrgrandvilliers.fr



Trans'partage c'est quoi ?

Le Centre Social Rural du Canton de Grandvilliers met à la disposition de ses usagers un service de transport à la demande. Un chauffeur bénévole vous prend en charge et vous dépose à un lieu défini lors de la réservation.

(selon les disponibilités)

A qui s'adresse Trans'partage ?

Ce service est ouvert aux personnes retraités usagers du Centre Social sans moyen de locomotion et/ou sans permis.

Pour aller où ?



Sur un rayon de 25 kms:

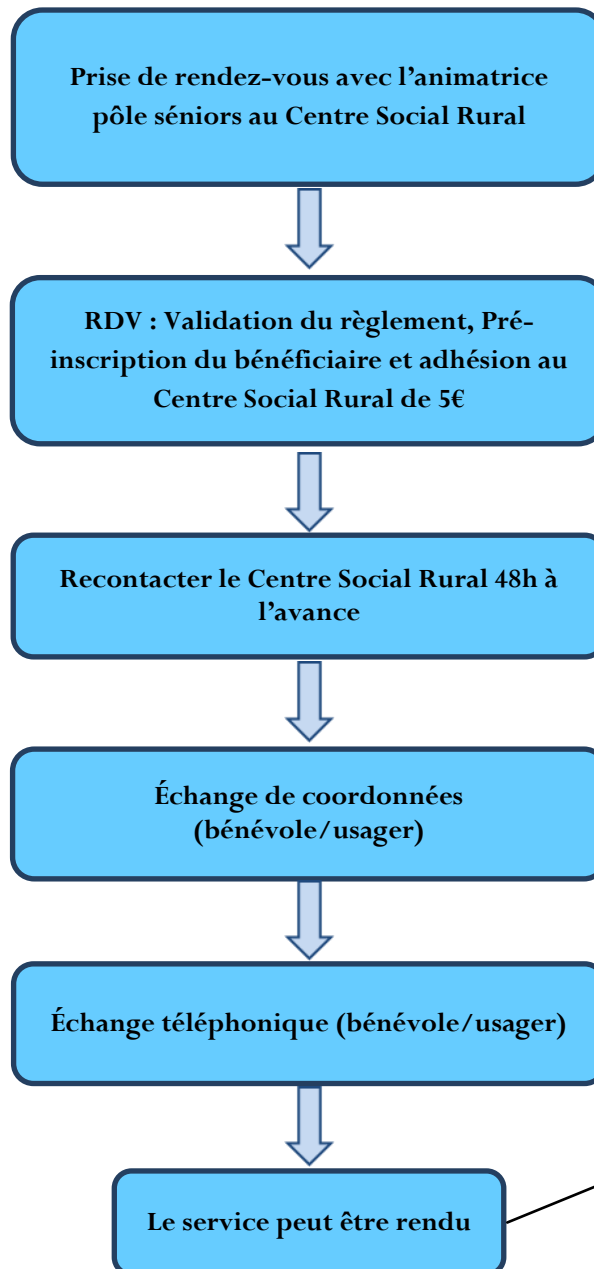
=> Courses, coiffeur...

=> Rendez-vous médicaux, paramédicaux, pharmacie

=> Effectuer des démarches administratives

=> Participer aux activités proposées par le Centre Social

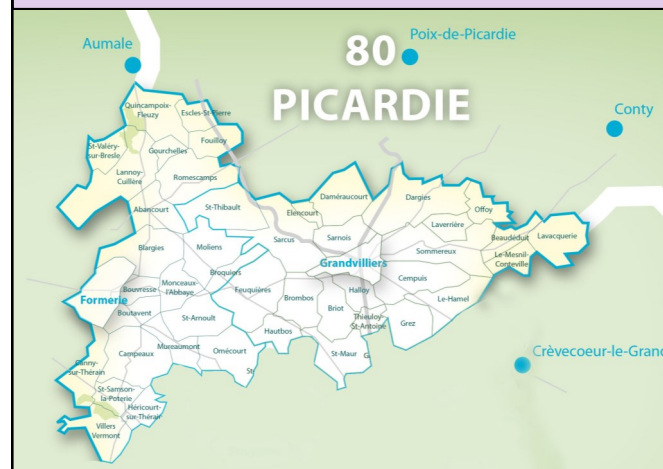
Comment ça marche ?



Centre Social Rural
du Canton de Grandvilliers
03 44 46 75 41
seniors@csrgrandvilliers.fr
Du Lundi au Vendredi, sauf jours fériés.
De 9h à 12h 30



Le territoire desservi par Trans'partage:



A quel prix ?



L'utilisateur indemnise le conducteur des frais de déplacements et des frais de stationnements.

Le kilomètre facturé commence dès le départ au domicile du chauffeur bénévole et jusqu'au retour à ce même domicile.

Pour un déplacement inférieur à 5 km le forfait est de 2.00 € ensuite le coût est fixé à 0.40 €.